



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E182228

VALABLE JUSQU'AU 22/06/2024

ÉDITÉ LE 07/07/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/12/2019
Forme juridique : SASU
Capital : DEPUIS LE 26/02/2021
8 000

Raison sociale : FRANCE TERRE HABITAT

2 RUE DE L'AEROTRAIN
91470 LIMOURS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVRY 880217401

Téléphone : 01 77 06 12 72
Portable : 06 18 57 84 13

Fax :

Siret : 880 217 401 00020

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 2201505-0

Site Internet : www.franceterrehabitat.com

E-mail : contact@terrehabitat.com

Assurance Responsabilité Travaux :

MIC INSURANCE 91174 Y

Responsabilité légale :

MAHRI MOHAMED, HEDDY PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 91174 Y

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	02/06/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	02/06/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	02/06/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSANT
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSANT

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.